

CHANGEMENTS SOCIAUX DANS LA CAMPAGNE FRANCAISE A Monsieur le Professeur Josip ROGLIĆ amical et respectueux hommaqa

ANDRÉ BLANC, Paris

L'agriculture française a gardé une place de choix dans l'économie nationale. La valeur de sa production représente plus de 12% de la production intérieure brute. La production en volume s'est accrue de 1963 à 1972 de 28% (39% pour les productions végétales, 22% pour les productions animales, 44% pour les œufs et la volaille). La France arrive de loin au premier rang des Etats de l'Europe des Neuf: ses terres agricoles représentent 46,5% de celles de la Communauté; sa part dans la production globale de celle-ci est de 32% pour les céréales, plus de 60% pour le maïs, le tiers de la betterave à sucre, le tiers du lait et du beurre. Elle possède le cinquième des gros bovins et la moitié des veaux. L'intérêt pour les choses agricoles ou rurales s'exprime en France par la position de tous les partis politiques qui veulent se concilier le monde de la terre; mais aussi par le choix du grand public: ainsi le Salon de l'agriculture qui se tient tous les ans en plein Paris -ce qui paraît paradoxal- a dépassé le millionième visiteur en 1975.

Quoique puissante, cette agriculture intéresse un nombre de travailleurs de plus en plus faible. On a calculé qu'en 7 ans, de 1955 à 1962, un exploitant sur 8 avait quitté la terre. Le rapport des agriculteurs à la population active totale est tombé de 25% après la guerre à 11% en 1975 (environ 2.260.000 personnes). Ce taux peut être rapproché de ceux de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, alors qu'en Italie, il reste voisin de 20%. Cette population agricole a diminué de 4,2% par an entre 1968 et 1975 (3,9% entre 1962 et 1968): le mouvement de reconversion socio-professionnelle et d'exode rural semble s'accroître. Le changement n'est pas seulement d'ordre quantitatif. Il a pris un aspect qualitatif. En 1932, l'excellent historien de l'agriculture, Gaston Roussel, pouvait encore écrire: «Si l'Angleterre a perdu son paysan, nous, nous avons gardé le nôtre...» (*Histoire de la campagne française*, p. 284). Ce n'est plus exact de nos jours. Notre paysan, individuel, artisanal, manuel, a disparu, même dans les petites exploitations. Il a fait place à un cultivateur, plus averti des problèmes de son métier, qui a su apprendre les bienfaits des révolutions fourragère et mécanique dans l'agriculture et s'efforce de moderniser et de spécialiser son domaine. En se réduisant en nombre, l'agriculture s'est enrichie en qualité s'est presque partout dégagée des techniques traditionnelles. Le processus n'est pas encore achevé, mais il se poursuit à un rythme rapide.

Ce sont ces changements, les formes et les aspects de ce nouveau dynamisme d'une agriculture encore en transition, que nous nous proposons d'analyser dans ces quelques pages. On considérera d'abord les mutations de l'exploitation rurale en soulignant l'importance du maintien de la petite et moyenne exploitation face à la grande exploitation qui s'accroît. On dégagera les caractères des nouveaux rapports entre la ville et la campagne qui entraînent un bouleversement de la vie dans nos villages encore traditionnels.

I LES PROBLEMES DE LA PETITE EXPLOITATION

Il faut considérer avant tout l'évolution contemporaine des structures des exploitations par catégories. Les données nous sont fournies par deux recensements généraux de l'agriculture, celui de 1955 et celui de 1970, lequel est entièrement dépouillé. L'intervalle de 15 ans permet de mieux jauger la valeur des changements.

1. La structure des exploitations par le nombre

Le tableau suivant donne les grands traits de l'évolution par catégories d'exploitations.

catégories (ha.)	1955		1970	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
moins de 1	151.700	6,6	91.600	5,9
de 1 à 2	232.300	10,1	117.800	7,5
de 2 à 5	416.500	18,2	211.100	13,6
de 5 à 10	416.700	20,8	246.200	15,8
de 10 à 20	536.000	23,4	359.800	23,1
de 20 à 35	281.000	12,2	278.000	17,9
de 35 à 50	96.200	4,2	115.500	7,4
de 50 à 70	49.300	2,1	65.000	4,2
de 70 à 100	25.800	1,1	36.300	2,3
+ 100	20.000	0,9	30.000	1,9
Total	2.285.700		1.552.200	

Source: *Problèmes économiques*, Documentation Française, Paris, 31 mai 1972, n° 1.274)

On constate que le chiffre global des exploitations a diminué de près du tiers; les catégories inférieures de 32 à 49%, tandis que la catégorie de 70 à 100 ha. s'accroît de 40%, celle de plus de 100 ha., de 50%.

Ces tableaux, très clairs, se passent d'un long commentaire. Il faut souligner l'importance de la division en deux grandes catégories séparées par le trait horizontal, celle où les exploitations diminuent en nombre comme en pourcentage (jusqu'à 20 ha.) et celle où elles s'accroissent sensiblement. La limite coïncide à peu près avec la valeur de la S.A.U. (Surface Agricole Utile) par exploi-

tation, qui se situe aux environs de 23 ha. On est donc amené à envisager deux types d'exploitation: les unes, encore que très nombreuses, en recul; on peut les appeler les petites et, pour certaines, les moyennes exploitations; les autres, encore relativement peu nombreuses, en progression rapide. Elles s'étendent sur des superficies de plus en plus vastes, occupant des pourcentages plus élevés de la superficie totale que du nombre d'exploitations; les petites, occupant un pourcentage de la superficie de plus en plus réduit.

Ainsi s'exprime un intense mouvement de concentration, marqué d'une part par des exploitations tombées en désuétude, sans héritiers ou dont les héritiers se sont détournés du métier de la terre: elles ont été rachetées par les grandes exploitations ou, plus rarement ont fait place à des friches. D'autre part, les grands domaines qui ont profité des difficultés des petites exploitations et se sont agrandis à leurs dépens, plus rarement par défrichement, comme c'est le cas dans la Champagne Pouilleuse.

La France rurale étant tout en nuances, il ne faut pas exagérer et généraliser les conditions de ce processus, mais il est commode de définir par trois caractères généraux les oppositions entre les deux groupes d'exploitation. Ces différences sont d'abord:

Economiques. Les exploitations inférieures à 20 ha. peuvent être très spécialisées: maraîchères, arboricoles, florales, pépinières, vignobles de qualité, vergers. Elles ont alors relativement résisté dans les régions de climat favorable (Midi) ou à proximité des grands marchés urbains. Mais, monoculturelles, elles accusent les effets des crises d'ordre climatique ou économique: la baisse des prix entraîne la colère des exploitants qui déversent sur les routes de grandes quantités de tomates, de pêches, de melons, d'artichauts. Les autres sont encore plus vulnérables. Ce sont les exploitations de polyculture et d'élevage à faible rendement. Elles sont souvent dotées d'un matériel moderne, parfois pléthorique, et se sont gravement endettées. Elles produisent encore pour l'auto-consommation et vivent de la vente des produits animaux, considéré comme «l'argent de poche». Elles ont souvent créé des élevages intensifs (veaux de batterie, poulaillers modernes pour la viande et les oeufs), mais restent sujettes aux fluctuations de prix et à la concurrence des grandes exploitations dont les installations sont plus modernes et plus spacieuses. Elles équilibrent difficilement leur budget, malgré l'aide que leur apportent les Centres de Gestion. Elles investissent modérément, en cheptel et en bâtiments. La terre cultivée est en majeure partie en faire-valoir direct-ils sont propriétaires de leurs terres (plus de la moitié de la superficie en France), de plus en plus en fermage (le cinquième des terres françaises), très rarement métayage (3^o%, surtout dans l'Quest) et souvent sous la forme de modes associés (faire-valoir direct et fermage).

La grande exploitation a dépassé le cadre familial. Elle pratique la «grande culture», une polyculture moins différenciée et un élevage plus intensif, souvent la monoculture (blé, maïs ou bien blé-betterave à sucre). Elle dispose de gros capitaux, d'origine familiale et souvent sociale: les terres ont été achetées par des organismes publics, hôpitaux, Caisse des Dépôts et Consignations, compagnies d'assurances et banques, ou même des sociétés privées (immobilières, automobiles, pétrolières). Les bénéfices sont d'autant plus élevés que l'imposition, malgré de nouvelles lois, reste modérée -c'est l'agriculture qui paie le moins d'impôts en France. L'investissement permet la reconversion rapide des spéculations, la construction de nouveaux bâtiments, l'achat de machines, très rarement l'acquisition de terres, **la superficie de 250—300 ha. étant considérée**

comme optimale. On connaît mal la direction d'autres investissements. Ces grands exploitations enfin, s'étendent sur plusieurs centaines d'hectares, mais aucune, semble-t-il, ne dépasse 500 ha.

Sociologiques ensuite. La petite exploitation reste familiale. Elle n'emploie que rarement du personnel étranger à la famille, au sens le plus étroit du terme. Elle constitue souvent une succession, un héritage et n'a pas été sensiblement agrandie. Les bénéficiaires, relativement faibles, forment une épargne familiale. Les décisions sont prises en commun. S'il y a un fils unique, celui-ci peut reprendre la gestion de l'exploitation ou quitter la terre. Quand il y a plusieurs enfants, les chances sont plus grandes de voir l'un d'eux succéder au père.

La grande exploitation est gérée directement ou indirectement. Directement: l'exploitant-proprétaire réside à la ferme, dirige les travaux, souvent par l'intermédiaire d'un chef de culture. Il emploie de 5 à 10 personnes quand il s'agit de culture céréalière, beaucoup plus dans les exploitations spécialisées. Ou bien indirectement: le propriétaire réside en ville et confie les soins de l'exploitation à un régisseur ou directeur, souvent ingénieur agronome, diplômé des écoles d'agriculture et même de l'Institut Agronomique de Paris. Il devient alors le véritable **manager** d'une entreprise conçue, non plus de manière artisanale, mais sur le mode industriel. Il s'agit de la grande culture capitaliste.

Géographiques enfin. Il faudrait apporter beaucoup de nuances à l'étude de la distribution spatiale des types d'exploitation qui coexistent dans toutes les régions. C'est donc en fonction de la prépondérance d'un type et grossièrement autant qu'arbitrairement qu'on peut distinguer le Midi (approximativement au Sud d'une ligne joignant l'estuaire de la Loire à Lyon) et le Nord. **Dans le Midi, les petites exploitations sont de loin les plus nombreuses et occupent la plus grande partie de la superficie cultivée.** Le faire-valoir direct familial est généralisé; chaque commune comprend des dizaines, parfois plus de 100 exploitations. La polyculture la plus variée est associée à un élevage de type traditionnel. C'est dans ces régions que la disparition des exploitations est la plus rapide, où les problèmes sociaux sont les plus aigus. C'est enfin la région de l'agriculture de revendications qui s'expriment par des manifestations collectives, sporadiques selon la nature du problème posé, parfois assez violentes. Mais on y discerne aussi des îlots de grande exploitation: exploitations de caractère arboricole ou viticole, domaines achetés ou réunis par des Français revenus d'Algérie ou des anciennes colonies dans le Bassin Aquitain ou le Midi méditerranéen.

Au Nord, il faut ranger à part la Bretagne et les marges armoricaines, domaine de la petite exploitation, surtout d'élevage, et l'Est (Lorraine, Franche-Comté) où les exploitations céréalières en faire-valoir direct restent très nombreuses. Mais la majeure partie du Bassin Parisien, du Berry à la Flandre, de la Normandie à la Champagne, est par excellence le domaine de la grande exploitation typique, où les problèmes de production, d'outillage, de reconversion de cultures, de prix, de main-d'oeuvre sont aisément résolus. L'agriculture ne pose pas de grands problèmes. La prépondérance des céréales, bien subventionnées par l'Etat, l'existence d'un remembrement spontané des terres, la réussite de nouvelles spéculations culturelles, l'abondance des capitaux mettent ce secteur à l'abri de grosses secousses. Les exploitations se rassemblent, en petit nombre, dans les C. E. T. A. (Centres d'Etudes Techniques Agricoles) au caractère relativement fermé. Ils adhèrent au Centre National des Jeunes Agriculteurs qui

rassemble de nombreux fils de gros exploitants. Ces régions enfin coïncident avec le domaine de la grande industrie et elles se disposent en cercle autour de la capitale.

Nous nous attacherons donc à décrire et à expliquer l'évolution, non pas de la grande exploitation, mais de la petite, dont dépend l'avenir de l'agriculture française. La diminution des petites exploitations va-t-elle se poursuivre? Avec quelles conséquences, soit sur l'exode rural, soit sur les mutations socio-professionnelles à la campagne? Une statistique de 1975 montre que cette évolution n'est pas enrayée, puisque les exploitations de moins de 20 ha. représentent 62,3% du nombre total (contre 69,5 en 1970), celles de 20 à 50 ha. 27,8% (contre 25,3), celles de 50 à 100 ha., 7,7 (contre 6,5), celles de plus de 100 ha., 2,2 (contre 1,9). Parviendra-t-on à secourir et à sauver les exploitations marginales, en difficulté? C'est cette solution qui est préconisée par la plupart des organisations professionnelles comme par les pouvoirs publics: pour des raisons évidentes d'équilibre, social, géographique, économique. Les efforts en faveur de la petite exploitation rénovée et modernisée représentent un aspect capital de la vie agricole française.

2. Le remembrement, facteur de progrès

En France, l'expression «remembrement» ne désigne par une modification structurale de la propriété et de l'exploitation qui restent intactes, mais une réorganisation du dessin parcellaire aux fins de réunir en un bloc ou un petit nombre de blocs les pièces de terre dispersées sur l'ensemble du finage d'une commune, de manière à améliorer les conditions techniques d'exploitation. A ce titre, il apparaît comme un facteur essentiel du maintien et du progrès des petites exploitations dont il permet la survie. Le remembrement est spontané lorsque les agriculteurs l'organisent à l'amiable, en commun: c'est ce qui s'est produit dans les régions de grande culture du Nord de la Loire dès l'apparition du tracteur. Il suffit alors d'une bonne entente entre les exploitants, d'ailleurs peu nombreux, qui se partagent le sol de la commune, d'une personnalité entreprenante, souvent le maire, de conditions morphologiques et pédologiques favorables: sols plats et d'égale qualité sur l'ensemble des terroirs. Is est légal, officiel, lorsque l'Etat en entreprend la mise en oeuvre. Les premières lois qui le régissent datent de la fin de la première guerre mondiale, lorsqu'il s'est agi de réorganiser les communes du champ de bataille. D'autres lois, avant et après la seconde guerre, en ont précisé les modalités d'application et généralisé son extension. L'opération est presque toujours rentable. Le remembrement a pour effet de rassembler les parcelles en réduisant leur nombre, de les désenclaver en modifiant le réseau de chemins ruraux. Il dispose les nouvelles parcelles, de façon que l'usage du tracteur et des combines soit facilité, ainsi que d'autres opérations, telles que les semailles, les épandages d'engrais. Il favorise la constitution de parcelles dites «de culture» qui se superposent librement aux parcelles de propriété ou d'exploitation. Il définit la taille optimale des nouveaux blocs parcellaires dans l'ensemble du territoire de la commune: de 10 à 20 ha. dans les pays de petite et moyenne exploitation. Ainsi ont été améliorés les conditions de travail, les taux de rendements à l'hectare, la rotation pluriannuelle des cultures.

Cependant, les résultats sont très inégaux selon les régions. Il s'en faut de beaucoup que toutes les communes aient été remembrées. A la fin de 1973, on

comptait un peu plus de 10.000 opérations achevées sur les 37.000 communes que compte la France. La superficie considérée dépassait légèrement 8 millions d'hectares, sur 16 millions d'hectares de terres labourables 1.260 opérations étaient en cours, portant sur 1.400.000 ha. Le pourcentage de communes remembrées par rapport au nombre total de communes et le pourcentage de surface remembrée sur la surface totale sont particulièrement élevés dans le Centre du Bassin Parisien (60, même 80%) et dans le Centre-Ouest: pays des Charentes et Anjou. Les taux sont moyens (30 à 60%) dans la Bretagne méridionale, en Alsace et en Franche-Comté dans la vallée du Rhône et les Alpes, dans de petites régions éparses du Massif Central, du Bassin Aquitain. Le taux est très faible (moins de 30%, souvent moins de 10%) dans les pays de moyenne montagne ou de collines comme le Massif Central, la Bretagne et ses confins. Enfin, des régions agricoles et des départements entiers ne connaissent pas le remembrement: ainsi les Landes, le Calvados en Normandie, le Var et les Alpes Maritimes, la bordure orientale du Massif Central, l'Ouest et l'Est du Bassin Aquitain.

Ces inégalités s'expliquent par un grand nombre de facteurs. Les uns sont géographiques: ainsi, il est difficile de trouver des solutions équitables au redéploiement des parcelles dans les pays montagneux et forestiers ou dans les pays d'élevage sous la forme de parcs ou d'enclos. Les autres sont de nature sociale et psychologique. Parmi les cultivateurs les plus âgés, la crainte d'être lésé dans la redistribution des parcelles, l'attachement à des pièces de terre d'origine familiale l'emportent sur le désir d'amélioration: ils s'opposent, parfois de manière violente, à une décision de remembrement. Une étude entreprise dans le département de l'Aube a montré que les femmes d'exploitants jouent un rôle important dans le refus. Quand l'opposition d'une minorité, a **fortiori** d'une majorité d'agriculteurs se manifeste, la commune se divise et le Conseil Municipal à qui appartient la décision est conduit à la reporter. Ils sont enfin techniques. Le remembrement est effectué par des géomètres d'Etat qui, en nombre trop réduit, ne suffisent pas à la tâche, compliquée par ailleurs par les réticences des agriculteurs minoritaires. De nombreuses réunions sont nécessaires. Les plans cadastraux ne tiennent pas à jour les modifications récentes apportées à la propriété foncière. Ainsi la lenteur des opérations peut parfois conduire à leur échec.

Des facteurs nouveaux militent cependant en faveur de l'accélération des remembrements: le modèle offert par une commune voisine qui a réussi et se félicite des conséquences; les voyages, de plus en plus fréquents, effectués par les exploitants dans des régions plus favorisées; le nouvel esprit de la jeune génération, libérée des contraintes traditionnelles, l'urbanisation de la commune, etc. Les procédures de remembrement font alors tâche d'huile. L'opération entraîne une renaissance de la petite exploitation qui modifie son système de culture et d'élevage, pratique la mécanisation, augmente ses rendements. L'aide de l'Etat s'est accrue au cours des dernières années. Nous décrirons plus loin le rôle des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural. Une politique générale dite de «rénovation rurale» s'applique à la Bretagne, à la Corse, aux régions de montagne. Depuis 1973, des «pré-études d'aménagement foncier» préparent les opérations de remembrement qui se trouvent accélérées. Les dispositions d'une loi votée en 1975 tendent à faciliter les opérations. Le remembrement progresse depuis quelques années à raison de 350.000 ha. par an.

3. La défense de la petite exploitation: lois et institutions

Jusqu'en 1936, il n'y eut pas de véritable politique agricole. C'est à cette date qu'a été créé l'O.N.I.C. (Office du blé) qui contrôle la récolte, le stockage la commercialisation des céréales par l'intermédiaire des coopératives. En 1946, fut voté le Statut du Fermage et du Métayage qui a amélioré la condition des exploitants non-proprétaires, en accordant, par exemple, le droit de préemption (de priorité) au fermier en cas de vente, en allongeant la durée des baux (locations) en indexant les loyers sur le prix des denrées agricoles. En 1960, une «Loi d'orientation agricole», complétée en 1962, a organisé le marché des terres. Enfin, de nombreuses institutions ont été créées aux fins d'apporter une aide aux petites exploitations.

Les S.A.F.E.R. (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) ont été fondées en 1960. Dotées du droit de préemption, (priorité dans l'achat afin d'acquérir des terres incultes ou mises en vente) elles ont le pouvoir de céder leurs acquisitions à des exploitants qui souffrent du manque de terres et qui arrondissent ainsi leur domaine. Elles favorisent ainsi les remembrements, accroissent la superficie moyenne des exploitations, facilitent le maintien ou l'installation de jeunes cultivateurs. Dès 1960, 29 S.A.F.E.R. ont été créées. Leur action a été lente, car elles furent l'objet de polémiques, mais leur rôle n'est pas négligeable. En 1964 déjà, 1.600 exploitants avaient acquis une moyenne de 8 ha. de terres rétrocédées par une S.A.F.E.R. Dans certaines régions, celles-ci parviennent à contrôler le cinquième du territoire agricole. De 1960 à 1970, 370.000 ha. ont été acquis, dont 260.000 redistribués. On estime qu'elles pourraient restructurer de 200.000 à 250.000 ha. par an. En Bretagne, où les S.A.F.E.R. jouent un grand rôle, elles conservent des pièces de terre «en portefeuille» pour les redistribuer ensuite à des «communautés rurales d'aménagement foncier». Mais en général, elles souffrent encore de la trop faible quantité de capitaux accordés par l'Etat, ce qui les oblige à limiter ou à sélectionner leurs achats en fonction de la valeur des terres. On a créé des Sociétés Foncières Agricoles à capitaux privés qui suppléent aux défaillances des S.A.F.E.R.

Une mesure intéressante pour la petite exploitation est constituée par l'Indemnité Viagère de Départ (I. V. D.), complétée depuis 1974 par la prime d'apport structural. L'I.V.D. est un pécule destiné à aider les cultivateurs âgés à quitter leur domaine (c'est donc une sorte de retraite ou de pension) de façon que des jeunes sans terres puissent reprendre l'exploitation. Elle contribue à aggraver l'offre foncière, à rajeunir le métier d'agriculteur. Les jeunes ayant acquis des terres reçoivent également l'aide de la F.A.S.A.S.A. (Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles): subventions, primes et prêts. Les aides sont accordées en priorité aux fils d'exploitants et aux salariés agricoles. Les I.V.D. demeurent cependant trop peu nombreuses. Les demandes acceptées ont varié de 74.000 en 1970 à 38.000 en 1973. Leur nombre total de 1964 à 1973 a été de 440.000.

Des lois nouvelles réglementent ce qu'on appelle les cumuls. Elles interdisent aux exploitations de dépasser une taille maximale dans certaines régions, ainsi que d'exploiter des terres en exerçant par ailleurs, à la ville par exemple, un métier lucratif. Le but est d'éviter l'accaparement des terres, la concentration en un petit nombre de mains. En Normandie, par exemple, des propriétaires parisiens, dont un acteur de cinéma très célèbre, se sont heurtés au mauvais

vouloir des exploitants de la région lorsqu'ils voulurent, par achat, constituer de grands domaines. Une réglementation à la fois sévère et compliquée tend à protéger les exploitations et définit la notion d'exploitation optimale: c'est la surface suffisante pour occuper à plein temps deux travailleurs masculins, et que, toutes charges déduites, les revenus doivent permettre de rémunérer ces travailleurs au taux minimal. Cette législation sur les cumuls, appliquée encore dans un petit nombre de régions permet de sauvegarder et de moderniser la petite exploitation.

Celle-ci est puissamment aidée par un organisme bancaire et de crédit, le Crédit Agricole Mutuel (C.A.M.), considérablement développé depuis 10 ans seulement, établissant des succursales dans les villages: plus de 3.000 caisses locales en tout. En 1973, le C.A.M. a pu prêter plus d'un milliard de nouveaux francs aux agriculteurs dans le besoin. Comme les prêts sont garantis par l'existence de terres agricoles, les conditions sont exceptionnellement favorables, le taux d'intérêt étant de moitié au moins inférieur à celui des autres banques (de 4 à 6%). Ainsi les C.A.M. jouent-ils un rôle prépondérant auprès des jeunes agriculteurs qui veulent s'établir, acheter des terres, construire une ferme moderne, il est le principal agent de la mécanisation des petites exploitations.

Le F.A.S.A.S.A. et le C.A.M. jouent un rôle important dans les migrations rurales d'une région pléthorique, où les terres sont rares (régions de départ) aux régions pouvant offrir des terres nouvelles aux jeunes familles. On a cartographié sur l'étendue du territoire les deux types de régions. Les premières se situent dans l'Ouest, le Bassin Parisien, le Nord-Est, le Lyonnais; les secondes s'étendent dans l'Est, le Sud-Ouest et le Sud-Est. Le gros obstacle réside dans le manque de crédits suffisants, mais de beaux succès ont été enregistrés dans l'établissement de jeunes agriculteurs sans terres. L'opération porte au total sur 450.000 ha. de terres et concerne plusieurs milliers d'exploitants.

La Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) représente pour le monde rural ce qu'est la Sécurité Sociale pour les ouvriers et employés de l'industrie et du commerce. Elle place le petit agriculteur sur un pied d'égalité avec les personnes actives des autres secteurs de l'économie sur le plan de la protection médicale, des accidents du travail, de la maternité, etc. Elle concentre l'ensemble des fiches établies pour chaque famille, ce qui constitue pour le chercheur une documentation de premier ordre quand elle est accessible, ce qui n'est pas toujours le cas, les renseignements qui y sont consignés étant en principe secrets. Cependant, le nombre de prestations sociales ne cesse d'augmenter avec les besoins, alors que le nombre de cotisants diminue, en raison de la réduction du nombre d'exploitants, d'autant plus que des améliorations au régime maladie et vieillesse ont été apportées en 1974.

Les coopératives sont le support de la petite exploitation. On en compte des dizaines de milliers, regroupant près de 3 millions et demi de membres, réalisant des chiffres d'affaire de plusieurs dizaines de millions de nouveaux francs. Il existe des Unions de coopératives pour chaque branche de production. Ces coopératives traitent environ 80% de la production de blé, les deux-tiers des céréales secondaires, 25% du lait frais, 40% des fromages, 55% du beurre, plus du tiers des vins. Elles furent longtemps regroupées en deux Fédérations, l'une de tendance de gauche, l'autre de droite, mais qui se sont récemment rapprochées. Enfin, une organisation puissante, la F.N.S.E.A. (Fédération nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) rassemble un grand nombre d'exploitations.

Certaines coopératives sont au service de la grande plutôt que de la petite exploitation. Mais des coopératives ou des associations aux buts plus particuliers se sont fondées depuis quelques années regroupant les petits exploitants qu'elles contribuent à aider efficacement. On se bornera à en citer trois.

Les C.U.M.A. (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole) mettent en commun le train de culture des exploitants d'un village, notamment les tracteurs et les combines. Elles ont connu un grand succès aussitôt après la guerre, quand les machines étaient rares et chères. Beaucoup se sont dissoutes pour diverses raisons (mauvaise entente, mauvaise utilisation, accusation de la part des paysans individualistes contre le caractère indivis et collectif de l'organisation); mais surtout parce que des facilités d'achat ont permis, à partir des années 60 et même avant, l'acquisition de machines individuelles, au prix d'ailleurs d'un endettement important et d'une sous-utilisation de ces machines. La France est ainsi devenue un des pays les plus mécanisés du monde: elle compte plus de 1.300.000 tracteurs, plus de 150.000 combines, ce qui donne une densité d'utilisation de un tracteur pour moins de 30 ha. (dans le centre, en pays de petite culture, un pour 10 ha.). Il reste environ 13.000 C.U.M.A. regroupant 400.000 adhérents, surtout dans les régions les plus déshéritées: les montagnes, le Massif Central, la Bretagne.

Les C. A. E. C. (Groupements d'agriculteurs pour l'exploitation en commun) consistent en des associations, réduites à quelques exploitations, dans lesquelles chacun des membres apporte un capital (terres, bétail, machines), où le travail est organisé en commun, et où la rémunération s'opère à la fois en fonction du capital et du travail, au prorata de chaque famille. On pourrait les rapprocher de certains types de coopératives socialistes, mais dans les G.A.E.C., chacun conserve en pleine propriété le capital fourni qu'il peut retirer à tout moment à sa guise. Un tel type d'association permet la division raisonnée du travail, la spécialisation dans des cultures ou des modes d'élevage nouveaux, une utilisation optimale des machines. Elle offre la possibilité aux familles de prendre des congés ou des vacances à tour de rôle, ce qui constitue une grande innovation dans le domaine agraire. Il paraît encore trop tôt pour se prononcer sur leur succès. En 1975, on en compte près de 3.000, regroupant près de 300.000 ha. Ils sont répandus dans le Rhône et les Alpes, la Lorraine, la Bourgogne et la Champagne, les pays de l'Ouest. Mais ils ne représentent que 1% de la Surface Agricole Utile de la France.

Le M.O.D.E.F. (Mouvement de Défense des Exploitations Familiales) est une puissante organisation, inspirée par le Parti Communiste, qui recrute ses adhérents dans les régions où les problèmes de la petite exploitation sont les plus aigus: pays de polyculture variée et d'élevage du Sud-Ouest, de l'Ouest du Massif Central, des marges armoricaines et de Bretagne, alors que son audience décroît au Nord de la Loire et dans l'Est. Ses dirigeants agissent sur la représentation parlementaire et les pouvoirs publics, organisent des manifestations, exposent leurs revendications dans le journal rural du Parti qui s'appelle «la Terre». Mais ses efforts n'ont pas toujours été à la mesure de ses possibilités et de ses volontés et son audience semble stagner depuis quelques années. Mais il est remarquable de constater que la défense de l'exploitation privée, petite et même moyenne, est un leit-motiv de propagande et d'action dans les milieux communistes ou proches d'eux.

Enfin, le problème des prix -qui ne relève pas de la géographie- présente une grande importance pour le maintien de la petite exploitation. Les prix des

céréales ou de la betterave, productions subventionnées par l'Etat, satisfont les gros agriculteurs et favorisent le Nord de la France. Ils sont, en revanche, beaucoup fluctuants et contestés dans le domaine des produits animaux -lait, oeufs, viande-, le vin (le problème de la viticulture excédentaire de la France ferait l'objet d'un exposé à part). Les baisses conjoncturelles de prix qui affectent en priorité les petits exploitants entraînent des manifestations de mécontentement à des périodes régulières; elles se traduisent souvent dans le refus de vendre à des prix trop bas et par la destruction des produits récoltés. Enfin, le gouvernement français doit respecter les accords de la Commission de Bruxelles du Marché Commun, ce qui n'est passans léser telle ou telle catégorie de producteur. En 1975, la Commission a décidé pour la France un relèvement des prix de l'ordre de 10%, ce qui est insuffisant pour épouger l'inflation (15% en 1974). Aussi, les pouvoirs publics ont-ils décidé de relever de plusieurs points supplémentaires la plupart des prix agricoles, et d'accorder de nouvelles subventions en vue du maintien et même de la croissance du pouvoir d'achat des agriculteurs: c'est là encore une forme de secours accordée à la catégorie des petites exploitations.

II. NOUVEAUX RAPPORTS ENTRE VILLES ET CAMPAGNES

Les transformations que subit l'agriculture française ne sont pas toutes d'origine interne. Elles obéissent à des facteurs extérieurs qui agissent sur le dynamisme et l'avenir de la petite exploitation. Elles provoquent ou imposent des modifications sociologiques dont la portée est souvent tout aussi déterminante. On examinera ici le problème de la restriction des terres arables par l'urbanisation, de la décentralisation de l'industrie dans les campagnes, de l'avenir des ouvriers-paysans, et de l'impact des résidences secondaires et du tourisme sur le monde rural.

1. Urbanisation et agriculture

Les progrès de la construction immobilière, l'extension des villes, grandes et moyennes, la construction de nouveaux moyens de communication ont pour effet de soustraire plus de 80.000 ha. par an à l'activité agricole (sur 16 millions d'ha. de terres labourables et 32 millions d'ha. de Surface Agricole Utile). Les conséquences les plus visibles de l'emprise urbaine ont été étudiées dans la région parisienne où la croissance de l'agglomération s'est effectuée, sans doute aux dépens de forêts qui ne sont pas toujours respectées, mais aussi de terres labourables. C'est ainsi que dans la région d'Argenteuil, au Nord-Ouest de Paris, où on cultivait jadis la vigne, remplacée par les asperges et les arbres fruitiers, plusieurs exploitations de maraîchers ont cédé la place devant la construction de blocs d'immeubles d'habitation. Les exploitants ont recherché de nouvelles terres convenables, au Nord et à l'Ouest de l'agglomération parisienne, à des distances que l'urbanisation ne risquait pas d'atteindre: 50 à 100 km., dans le Vexin et la Normandie, recevant souvent des indemnités trop faibles et étant obligés d'emprunter pour investir dans la terre, sans savoir à l'avance quel sera le sort de la nouvelle exploitation, établie dans des conditions de sol, de site, de distance avec la ville, de rapport avec la grande culture environnante, bien différentes de celles qu'ils connaissaient à Argenteuil, où les petites parcelles bien protégées, bien cultivées étaient tenues depuis des années

et où les exploitations étaient en relations directes avec le marché de la grande ville.

On connaît également le cas d'une exploitation de plusieurs centaines d'hectares, au Nord de Paris, non loin de l'aéroport du Bourget. Ces terres de grande culture ont été grignotées par les lotissements urbains. L'exploitant, après avoir résisté, mal rémunéré par les indemnités, a entrepris de rechercher ailleurs d'autres terres. Il a choisi, après de nombreuses tentatives, une ferme de Normandie, située à 200 km à l'Ouest. Il a pu bénéficier d'un prêt d'établissement au Crédit Agricole. Il a vécu durant deux ans une double vie, assurant la direction des travaux simultanément dans les deux exploitations, la première se réduisant au fur et à mesure de l'achat des terres pour l'urbanisation: dépenses, fatigue, soucis ont été le lot de cette famille, qui, cédant la place à la ville, va tenter de faire revivre en région rurale, avec d'autres systèmes de culture et d'exploitation, l'agriculture abandonnée.

Les autoroutes bouleversent le paysage rural, traçant leur ruban de 100 m. de largeur d'emprise au milieu des terrains agricoles, établies par ordinateur en fonction du tracé le plus court et le plus avantageux. La première conséquence de leur mise en service intéresse les bourgades et les villages abandonnés, situés sur les anciens itinéraires, les routes nationales que les autoroutes remplacent. En général, la vie commerçante, hôtelière, artisanale s'y réduit considérablement. On cite des restaurants de grande réputation délaissés par la clientèle pressée et qui ce consent pas à faire le détour. La vie agricole en revanche paraît peu affectée du fait qu'elle n'était pas liée à la circulation. C'est très rarement que se sont installés le long des autoroutes, à proximité des stations-services, de petits commerces de produits agricoles ou artisanaux. Dans certains cas où cette activité était importante le long de l'ancienne route, l'autoroute stérilise la vie des villages intéressés.

D'autre part, l'autoroute provoque dans les campagnes traversées des changements considérables. Les terroirs des communes sont coupés en deux parties, souvent isolées l'une de l'autre. La superficie occupée par l'autoroute peut égaler celle d'une ou plusieurs exploitations. La plupart des exploitations voient leur parcellaire démembré. L'autoroute impose des allongements des parcours, elle nécessite des passages nouveaux (ponts) et une radicale modification du réseau de chemins. Le remembrement apparaît presque toujours nécessaire, d'autant plus que les parcelles acquises par les services de l'équipement ne sont pas indemnisées à leur juste valeur. Les «petites guerres» entre ces services et les conseils municipaux sont fréquentes. Heureusement, le Crédit agricole et les S.A.F.E.R. viennent en aide aux exploitants lésés. Le passage de l'autoroute entraîne alors la formation d'un nouveau parcellaire, parfois du système de culture, par exemple en provoquant la spécialisation de certaines cultures ou de l'élevage par intensification. Il peut également modifier le paysage rural par l'abattage des haies végétales dans les pays de l'Ouest. Au total, l'effet apparaît désastreux dans un premier temps; il peut être bénéfique lorsque la situation s'est stabilisée et que la collectivité rurale a su s'adapter.

2. Décentralisation industrielle et agriculture à temps partiel

Il ne faut pas confondre desserrement et décentralisation. Le premier a pour objet de transférer les usines du centre d'une grosse agglomération vers la périphérie de celles-ci, à quelques kilomètres: l'opération n'intéresse pas la

vie rurale. La seconde consiste à implanter des usines autrefois situées dans les villes ou bien des usines nouvelles. Le mouvement a commencé vers 1955 et tend à se ralentir. Il a affecté essentiellement l'agglomération parisienne. La décentralisation intéresse presque toutes les régions, mais à des degrés très inégaux, l'avantage ayant été accordé aux régions de villes petites et moyennes, d'ancienne industrie rurale où subsistait une tradition, le long des grandes voies de communications, le long des grands fleuves, Seine, Oise, Marne, Saône, Rhône. Les terrains choisis font partie de zones industrielles définies par la loi, situées souvent à la périphérie des petites agglomérations, sur des terrains agricoles de faible qualité: friche, pâturages, etc.

L'opération a eu des conséquences évidentes sur le milieu rural. D'abord, elle a permis la création d'emplois nouveaux: un demi-million de 1954 à 1974, trois fois plus que les emplois disparus dans la région parisienne. Une nouvelle main-d'oeuvre, d'origine urbaine, mais essentiellement rurale, a été drainée. Ensuite on assiste à la rénovation, la renaissance des communes rurales qui végétaient. C'est le cas des pays de l'Est, notamment des Vosges et de la Franche-Comté, de la Picardie et de la Normandie, de la Bretagne, du Poitou et du Limousin, de la région de Saint-Etienne. La main-d'oeuvre rurale employée dans l'industrie se compose de très petits exploitants, de manoeuvriers, de jeunes qui seraient restés sans emplois, de femmes. Les gains sont supérieurs à ceux que procure l'agriculture, même si les emplois sont ceux de manoeuvres ou d'ouvriers à peine spécialisés, les cadres venant de la ville. Ceux-ci s'installent parfois dans le village ou à proximité. Il en résulte un accroissement de la population et de la consommation. La commune, enrichie, effectue des travaux d'équipement collectif.

Bien sûr, ce processus est inégal. Les industries qui ont le mieux réussi à transformer le milieu rural sont celles qui emploient le plus de main-d'oeuvre d'origine agricole: matériaux de construction, bâtiment et travaux publics, électronique (qui n'exige qu'une main d'oeuvre peu expérimentée), usines de sous-traitance pour les grandes firmes automobiles (fabrication de pièces détachées). La vie de ces villages est alors rythmée par les mouvements pendulaires de faible rayon d'action. Les maisons, comme les intérieurs se modernisent. Les mentalités se transforment.

Enfin, ces industries offrent la possibilité d'un nouveau type d'association entre vie rurale et vie urbaine. Une partie de leur main-d'oeuvre se compose de ce que nous appelons ouvriers-paysans (ils sont devenus ouvriers plus qu'ils ne sont restés paysans), pratiquant l'agriculture à temps partiel. Ils consacrent une partie de leur temps à l'usine située dans la commune ou éloignée de plusieurs kilomètres, parfois de 10 à 30 km., l'autre partie au travail agricole. Leur existence n'est pas nécessairement liée à la décentralisation -l'usine peut exister depuis de longues années- mais celle-ci en a accru considérablement le nombre. Ils composent non pas une classe, mais un groupe social important en Normandie, dans les marges armoricaines et quelques régions du Massif Central, en Lorraine et en Franche-Comté.

Les conséquences de cette double activité ont été maintes fois décrites dans les pays étrangers comme en France: abandon des parcelles de l'exploitation les plus médiocres et plus éloignées, formation de la «friche sociale», pour reprendre l'expression de W. Hartke, concentration de la petite exploitation autour des activités qui réclament le moins de main-d'oeuvre, élevage laitier, petit élevage, légumes et arbres fruitiers. Les effets sur le travail à l'usine sont

également bien connus. L'ouvrier-paysan est souvent un manoeuvre qui ne recherche pas la promotion sociale. Les travaux des champs qui ne peuvent attendre entraînent l'absentéisme. Au cours des mouvements sociaux, sa position peut être double: ou bien il se joint au mouvement de grève pour mieux se consacrer aux travaux de la ferme, ou bien il refuse, par esprit conservateur et aussi pour sauvegarder son double revenu. Les gains réalisés sont économisés ou investis, non point dans la terre ou le matériel agricole, mais dans l'agrandissement et l'embellissement de la maison ou la construction d'une maison nouvelle. Les villages d'ouvriers-paysans s'urbanisent (ou mieux se déruralisent).

Ce groupe semble toutefois en voie de disparition. Sans doute la conjoncture difficile que connaît l'industrie française en 1974 et 1975 a-t-elle incité l'ouvrier-paysan à ne pas abandonner cette double activité, essayant de maintenir son revenu industriel, et gardant le plus possible d'activités agricoles. Mais la tendance générale semble affecter la condition même de l'ouvrier-paysan. La difficulté résultant de ce travail double l'oblige après un certain temps à choisir: il devient ouvrier à part entière, le retour intégral à la terre étant en général exclu. La petite exploitation disparaît. Le groupe de l'ouvrier-paysan correspond à une génération, celle de l'après-guerre. En 1975, cette génération est déjà à la retraite. Les nouveaux venus à l'âge du travail actif refusent le double état; mieux formés professionnellement, ils abandonnent l'exploitation de leur père et se consacrent uniquement au travail à l'usine. Pendant longtemps, on a cru à l'existence d'un cycle: ouvriers-paysans devenant ouvriers, remplacés par une nouvelle génération de paysans devenant ouvriers-paysans, etc. Il ne semble pas que ce soit exact. Ceux qui deviennent ouvriers ne gardent dans le village que l'ancienne ferme, devenue maison d'habitation: il y a donc mutation socio-professionnelle sur place. Dans d'autres cas, ils vont demeurer à la ville ou à proximité de l'usine, si celle-ci est éloignée du village. Les transformations de celui-ci sont alors radicales: l'activité agricole disparaît presque complètement.

3. Les résidences secondaires, facteur de rénovation rurale

On évalue à 1.400.000 le nombre de résidences secondaires en France. Ce nombre s'accroît annuellement de 30.000 à 40.000. Le phénomène est récent -il date des années 60- mais il s'accélère. Il est à mettre en rapport avec les difficultés croissantes de la vie dans les grandes villes, le marché accru chaque année des maisons campagnardes, la facilité des communications, notamment des autoroutes, l'élévation du niveau de vie, enfin la mode.

Un certain nombre de résidences secondaires ont été acquises dans des pays de montagne, en vue de la villégiature d'été ou des sports d'hiver; d'autres au bord des littoraux. Elles sont généralement utilisées comme résidences de grandes vacances pour des séjours de plusieurs semaines. D'autres sont établies à faible distance des grandes villes, dans un rayon n'excédant pas 100 à 150 km. ou de une ou deux heures de voiture. On peut s'y rendre pour une ou quelques journées. Elles sont souvent désertées pendant l'été, mais habitées durant tous les week-end, même l'hiver. C'est pourquoi on les désigne plutôt sous le nom de «maisons de campagne». Le problème consiste alors à évaluer l'influence que ces résidences exercent sur la vie rurale.

Les conséquences sur la vie agricole proprement dite -la production- est assez faible. Ou bien les résidents se ravitaillent à la ville proche, ou bien ils

apportent avec eux leurs subsistances. C'est ce qui est reproché aux étrangers possédant des résidences secondaires de l'autre côté de la frontière, en France, Suisses en Haute-Savoie, Allemands en Alsace et en Moselle. Mais souvent aussi la famille se ravitaile sur place, d'abord dans les petites exploitations du village qui fournissent le lait, les oeufs, la volaille, le beurre, ce qui constitue pour celles-ci un apport non négligeable qui peut contribuer à leur maintien. Ensuite, auprès du commerce local, plus exactement des commerçants »tournants« et »itinérants«, car il n'y a pas de boutiques dans les villages. Les résidents se montrent les meilleurs clients de la commune, bien que les achats soient limités au week-end et que les prix soient supérieurs à ceux pratiqués dans les magasins des villes. De même, les bourgades proches, qu'on appelle chef-lieu de canton (au centre d'une circonscription administrative de 10 à 20 villages) reçoivent la visite des résidents qui s'y rendent en voiture en quelques minutes. Le jour de marché hebdomadaire reçoit un regain de visiteurs. Enfin, l'artisanat rural profite le plus de l'installation des résidences secondaires. Entrepreneurs de bâtiment, architectes, entreprises chargées de l'entretien ou spécialisées dans le chauffage: toute une gamme de corps de métier a prodigieusement profité de l'agrandissement ou de la transformation des maisons, souvent d'origine rurale, ou de la construction de maisons neuves. On peut y ajouter les maçons, les serruriers, les couvreurs et les plombiers; les petites entreprises se sont modernisées et multipliées. Une ressource d'origine rurale, délaissée autrefois, connaît un regain de demandes: c'est le bois, pour les cheminées des maisons de campagne. D'autres emplois ont même été créés: les représentants en électro-ménager, les dépanneurs de télévision, les antiquaires et marchands de meubles. On assiste à un transfert de métiers urbains vers les bourgades ou même les villages et un transfert des dépenses urbaines vers la campagne.

Il s'ensuit une multiplication du nombre de maisons, à tel point que les maisons de campagne forment de véritables quartiers dans les villages suburbains, à la prolifération des types, allant de la simple maison d'un manouvrier restaurée à la grande maison de villégiature à étage, respectant souvent l'architecture de la région. La physionomie du cadastre de la commune est transformée par quelques échanges de parcelles ou des acquisitions de parcelles à bâtir, mais la surface agricole n'est pas sensiblement réduite. Très peu de résidents se mettent à pratiquer la culture, au contraire des exploitations **hobby** anglaises, mais des potagers, des vergers, des jardins d'agrément, des terrains de sport pour la famille s'étendent autour de la maison sur quelques ares.

Les rapports des résidents avec la population locale prennent des formes diverses. Les gros exploitants céréaliers ignorent les »Parisiens« ou les »étrangers«. Les petits cultivateurs, les retraités, les femmes ont au contraire des rapports étroits avec eux. Ils rendent de multiples services rémunérés: gardiennage des maisons durant la semaine quand elles sont vides, ménage, bricolage, entretien. Ils vivent en bons termes avec les résidents qui contribuent ainsi à l'enrichissement d'une fraction de la population du village.

Il n'est pas rare non plus que le nombre de résidents parvienne à égaler ou à dépasser le nombre des habitants de la commune. Certains se font domicilier au village, deviennent citoyens et donc électeurs. On signale déjà dans la région parisienne des municipalités dominées par eux et dont les préoccupations sont fort différentes de celles des cultivateurs auxquels ils se sont substitués.

La répartition des résidences secondaires dépend de la proximité des grandes villes. On en compte nettement plus de 100.000 dans la région parisienne, autant dans la région Rhône-Alpes et en Provence-Côte-d'Azur; de 75.000 à 100.000 en Aquitaine et dans le Midi-Pyrénées; 75.000 dans le Centre. Le reste est à peu près équitablement réparti entre les autres régions. Dans certains départements, leur nombre représente au maximum 15% du nombre des résidences.

L'évolution est rapide parce que la résidence secondaire se démocratise. Elle fut logtemps la propriété de gros commerçants ou industriels, d'artistes, de professions libérales. Malgré l'augmentation des prix, le marché s'est ouvert à des artisans, des employés, des universitaires et même des ouvriers, grâce au crédit, à la possibilité de restaurer ou de construire par petites étapes, en raison aussi de l'inflation qui conduit toutes les catégories sociales à investir dans la terre et dans la «pierre». Ainsi de nouvelles couches de population participent-elles à la «civilisation de loisir».

4. Tourisme et vie rurale

Il s'agit de mesurer l'impact du tourisme sous toutes ses formes sur la vie rurale. Il faut entendre par tourisme le séjour et le déplacement du tiers des Français dans et vers les campings, les hôtels, les maisons de villégiature, -mouvement auquel il faut ajouter de 8 à 10 millions d'étrangers.

Il faut distinguer plusieurs formes de tourisme qui agissent très inégalement sur la vie rurale. Le tourisme, de luxe, en hôtel ou en villégiature, n'intéresse presque pas la vie des campagnes. Il fait vivre les centres d'approvisionnement des villes. Dans certains villages, il a contribué au développement d'auberges de campagne souvent de haut niveau et de hauts prix, et qui utilisent des produits venus d'ailleurs: le poisson consommé sur la Côte-d'Azur vient de l'Atlantique pour sa plus grande part, le beurre consommé dans les Alpes vient des régions de l'Ouest. Ce tourisme a pu ranimer quelques métiers -par exemple dans la mécanique automobile- au village. Il a multiplié les emplois nouveaux dans les stations de sports d'hiver: les villageois ou montagnards deviennent guides, moniteurs de ski, réparateurs, professeurs d'éducation physique, animateurs de club, etc. Il a contribué aussi, sur la Côte d'Azur, à la renaissance d'un artisanat qui s'adapte aux demandes des touristes travail de la poterie, du cuir, de la vannerie, des textiles, du verre, de qualités inégales, mais faisant l'objet d'innombrables «galeries» et expositions. On connaît dans l'arrière-pays de nombreux villages d'art qui ont souvent incité des artistes parisiens ou étrangers à s'installer au moins la durée de l'été.

Le tourisme automobile, itinérant, n'a qu'une influence réduite sur la campagne. Mais de nombreux petits exploitants de primeurs, notamment de tomates et de melons, de fruits, pêches et raisin, de produits locaux, comme le miel, exposent le long des routes durant des mois. Les profits doivent être importants.

La vraie forme de symbiose entre tourisme et vie rurale a été propagée à partir des exemples autrichiens. Il s'agit, soit du logement chez l'habitant, un cultivateur, soit du caravanning et du camping qui se pratique sur un terrain affecté par la commune ou dans la cour même des exploitants agricoles, soit encore de groupes-syndicats, mutuelles, colonies d'enfants, qui concluent des accords pour des séjours à prix très bas (20 à 40 F par jour). Ce tourisme se

répand de plus en plus. On a calculé qu'un citadin sur trois passe ses vacances à la campagne, en dehors des grandes régions et stations touristiques. Plusieurs organisations nationales se sont fondées. Ainsi celle des «Gîtes ruraux», dont le nombre dépasse 6.000, proposent chaque année une gamme de séjours variés. Ils passent des contrats avec les organisations rurales qui reçoivent des subventions. L'avantage du séjour au bon air est complété par les tentatives souvent réussies pour animer les activités de vacances: randonnées pédestres, pratique de l'équitation, qui redevient partout une grande mode en France, recherche des plantes médicinales et des champignons, pêche dans des cours d'eau encore non pollués aide temporaire aux travaux des champs... Cette forme de séjour s'est répandue dans les régions pauvres, en voie de déclin: Bretagne, Massif Central, surtout dans le Sud, Nord du Bassin Aquitain. Des départements tels que la Vézère, la Dordogne, l'Aveyron, la Lozère en ont été renouvelés.

Le profit, même modeste, rélisé par ces villages, leur permet d'investir dans des terres laissées en friche, de moderniser les bâtiments d'exploitation, d'acquérir du bétail. D'autant plus que les estivants ont tendance à remplacer la tente pour de petites maisons de villégiature, que des séjours s'effectuent en dehors des vacances d'été (Noël, février, Pâques) et que la formule fait tâche d'huile. Il y a là un bel exemple efficace de remodelage et de renaissance de villages qui paraissent voués à l'abandon.

CONCLUSION

Cet article met en relief les grands traits de l'évolution sociale de l'agriculture française. C'est vers ce thème de recherches que s'orientent chez nous les spécialistes, restés très nombreux, de la vie rurale. Ils bénéficient d'une documentation abondante: d'innombrables séries statistiques fournies par les recensements, les organismes officiels, les organisations d'exploitants. Ils utilisent de plus en plus les méthodes d'investigation directe par la technique des questionnaires qui mettent à leur portée une masse énorme et sans cesse renouvelée de documents chiffrés. La question du dépouillement de cete abondante information a mis à l'ordre du jour, comme dans d'autres sciences géographiques, le recours aux méthodes statistiques et mathématiques. En général, l'attitude reste modérément favorable à cet emploi d'un lourd appareil mathématique. Certains s'y essaient sans grand résultat, d'autres les utilisent avec prudence, d'autres réussissent, les derniers enfin demeurent fidèles aux méthodes traditionnelles. Il s'ensuit, dans le monde de la recherche, un bouillonnement extraordinaire qui donne lieu à des travaux de toute nature. Il faut admettre que les mathématiques ne sont qu'un moyen, parmi d'autres, une technique pour aller plus vite en besogne. Il convient également de bien poser les problèmes et de bien interpréter les résultats sortis de l'ordinateur. Si le calcul confirme ce que l'observation, le bon sens, le raisonnement pouvaient apporter, elles se révèlent inutiles. Si elles bouleversent les données communément admises, alors elles peuvent se révéler utiles. Nous sommes dans une phase de transition, où toutes les opinions sont partagées.

Une deuxième réflexion porte sur la comparaison qui pourrait être conduite, je pense, avec fruit, entre l'évolution sociale des deux agricultures, française et yougoslave. Sans doute, les conditions politiques, les régimes sociaux ne

sont-ils pas les mêmes, la Yougoslavie ayant accompli une vraie réforme agraire. Mais des thèmes, tels que l'introduction de techniques nouvelles, l'agriculture à temps partiel, les nouveaux rapports villes-campagnes, les mutations socio-professionnelles et l'exode rural, le statut et le rôle des coopératives (notamment des O.Z.Z.) me paraissent être comparables. La division entre deux agricultures, celle du Nord, concentrée en vastes exploitations et celle du Midi et des montagnes, encore morcelée en très petites exploitations n'est pas sans rappeler les conditions françaises. On connaît de nombreuses études yougoslaves sur la Yougoslavie, de nombreuses études sur la France, un petit nombre d'études françaises sur la Yougoslavie. Mais aucune étude d'ensemble, effectuée par un chercheur yougoslave ou français. Qui souhaitera l'entreprendre?

SOCIJALNE PROMJENE RURALNE FRANCUSKE

André Blanc

Uspoređenje strukture poljoprivrednih gospodarstava u Francuskoj prema veličinskim kategorijama od 1955. do 1970. godine pokazuje tendenciju umanjivanja malih gospodarstava ispod 20 ha i koncentraciju zemljišta u većim iznad 70 ha i čak iznad 100 ha. Autor s posebnim interesom razmatra oblike i sredstva obrane malog posjeda kao faktore socijalne transformacije. Postoje interni oblici i sredstva transformacije: komasacija, zakonske mjere, uloga brojnih agrarnih organizacija, osobito kooperativa, koje doprinose modernizaciji i transformaciji »seljaka« u »obrađivača«. Među eksternim oblicima transformacije dolaze na prvo mjesto novi odnosi između sela i grada koji pomažu oživljavanju gospodarstva. Urbanizacija, transfer i pomlađivanje gospodarstava, decentralizacija industrije s poznatim posljedicama na poljoprivredu, mješovita domaćinstva, utjecaj kuća za odmor, »seljački turizam« — sve to snažno potiče transformaciju malih gospodarstava. Socijalne promjene današnje ruralne Francuske izvanredno su duboke, brze i snažne, a dosadašnja istraživanja omogućuju bolje poznavanje tek njihove prve etape.

Preveo: V. Rogić